

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	1
Votants :	12

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi 01 Juillet, à vingt heures quinze, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 juin 2021

Présents :M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. FORBIN Paternie, M. HASLÉ Julien, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique,

Absents excusés : Mme FOUSSERAU Nathalie, M. HEMOND Nicolas,

Absents : M. JOB David

Pouvoirs : de Mme FOUSSERAU à Mme CINTRAT Marie-José.

Mme Aline CAHIER est nommée secrétaire de séance.

### DCM 2021/051 : AUDIT DE SÉCURITÉ ET CONTRÔLE DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Mme le Maire expose aux membres présents le contenu du décret n° 96-1136 notamment l'obligation de tenue d'un registre de maintenance et d'entretien. Elle précise que divers test et essais doivent être réalisés sur les structures et sols.

Elle présente les devis reçus à cet effet et sollicite l'avis du conseil municipal.

- AXYLIS Vendôme 585 € HT
- SITE EQUIP Chambray les Tours 920 €

Après avoir voté par 12 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- De retenir l'offre de la société Axylis- 41102 Vendôme pour réaliser le contrôle des aires de jeux communaux ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et suivre cette affaire.

### DCM 2021/052 : PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Mme le Maire rappelle aux conseillers la présentation faite le 27 mai portant sur le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) qui permet de faciliter l'insertion professionnelle tout en offrant à l'employeur la possibilité de bénéficier d'une aide financière de 40 à 80% du SMIC brut.

Elle propose que la commune recrute une personne au service administratif pour une période de 12 à 24 mois.

Après avoir voté par 9 voix contre, 2 abstentions, 1 pour, le conseil municipal a décidé :

- De ne pas procéder à un recrutement et ainsi ne pas bénéficier du dispositif PEC.

DCM 2021/053- RECONSTRUCTION DES MURS DU CIMETIÈRE  
CHOIX DE L'ENTREPRISE

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'un dossier de subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 a été déposé afin de pouvoir financer les travaux de reconstruction des murs du cimetière menaçant ruines.

La subvention a été accordée à hauteur de 50 % sur une base de travaux de 22.489 € HT.

Des devis ont été demandé pour la réalisation des travaux, le conseil municipal doit statuer sur le choix de l'entreprise :

- Entreprise PICHOT : 19.162,66 € TTC
- Entreprise BUISSON : 23.963,51 € TTC

Après avoir voté par 8 voix pour l'entreprise Buisson  
1 voix pour l'entreprise PICHOT,  
3 abstentions,

le conseil municipal a décidé :

- De retenir l'offre de l'entreprise BUISSON présentant de meilleures qualifications pour réaliser ces travaux ;
- De donner à Madame le Maire tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire.

DCM 2021/054 : PROJET SALLE DE CONVIVIALITÉ  
DIAGNOSCTICS AVANT TRAVAUX- plomb et amiante

Vu le projet de restructuration et agrandissement de la salle des fêtes existante, Mme le Maire évoque les diagnostics préalables aux travaux et présente les devis concernant :

- le plomb et l'amiante.

	Forfait HT unitaire	Tarif unitaire HT analyse
EURL Roussineau	1350	50
Diag habitat	670	30
Diag précision	716,67	37.5

Après en avoir délibéré,le conseil municipal a décidé :

- De retenir l'offre de la SARL DIAG HABITAT- 37000 TOURS- dans les conditions tarifaires susvisées.
- De donner à Madame le Maire tous pouvoirs pour mener à bien cette affaire.

DCM 2021/055- PROJET SALLE DE CONVIVIALITÉ  
MAÎTRISE D'ŒUVRE – CHOIX DE L'ARCHITECTE-

Vu le projet de restructuration et agrandissement de la salle des fêtes existante, Mme le Maire présente le résultat de la consultation lancée le 17 mai 2021 ayant pour objet :

« Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'agrandissement de la salle de convivialité »

Ainsi que le rapport d'ouverture des plis réalisé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin dernier et annexé à la présente.

Après avoir voté par 12 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- **De retenir l'offre de la SARL LC ARCHITECTURE- 45 La Ferté St Aubin- présentant un dossier et une philosophie du projet correspondants aux attentes communales ;**

- De donner à Madame le Maire tous pouvoirs pour signer les actes relatifs à cette affaire et la mener à bien.

#### DCM 2021/056 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT-

Mme le Maire expose que la commission d'appels d'offres est composée du Maire, de 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Mme Goharzadeh -membre suppléant ayant démissionné au 19 avril 2021- doit être remplacé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- **De retenir la candidature de M. Roland HENRY et le nommer membre suppléant de la commission d'appels d'offres.**

#### DCM 2021/057 : TRAVAUX SUR TOITURE DE LA MAIRIE

Mme le Maire annonce aux membres présents qu'une fuite a été repérée sur la toiture de la mairie au niveau de la basse goutte en zinc. Elle a fait réaliser un devis de réparation et y a inclus un nettoyage de l'ensemble des gouttières.

Après en avoir délibéré et par 12 voix pour, le conseil municipal a décidé :

- **D'accepter le devis de l'EURL MORLAT- 41 Montoire-sur-le-Loir** pour un montant estimé à 2.184,40 € HT maximal (montant révisable en fonction des travaux réellement effectués) ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer ce devis et suivre cette affaire.

#### DCM 2021/058 : PARTICIPATION AU SERVICES DE RAMASSAGE SCOLAIRE LIGNE CATV AUTHON- St AMAND LONGPRÉ-

Mme le Maire informe les conseillers municipaux de la mise en service pour la rentrée 2021/2022 d'une ligne de transports scolaires entre Authon et le collège de St Amand-Longpré par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV). Cette décision fait suite aux demandes conjointes de la commune et de la quinzaine de parents ayant inscrits leurs enfants dans ce collège

La mise en place de cette nouvelle ligne présente une charge financière imprévue et importante pour la CATV qui a sollicité une participation exceptionnelle de la commune de Authon. Mme le Maire propose de prendre en charge 10% du montant des charges soit 2.600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- **D'accepter la proposition de Mme le Maire et d'attribuer une aide exceptionnelle de 2.6000 € à la CATV pour la mise en place d'un ramassage scolaire vers le collège de St amand-Longpré.**

#### DCM 2021/059 : DÉCISION MODIFICATIVE 2/2021

Mme le Maire présente une proposition de décision modificative au budget 2021 afin d'intégrer :

- La participation transports scolaires votée ci-avant ;
- Les restitutions de dépôts de garantie locatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la décision modificative telle qu'annexée à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à enregistrer cette décision et la notifier au receveur municipal.

41007	AUTHON	DM n°2 2021
Code INSEE	COMMUNE AUTHON - CODE 61500	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

ajustement 07/2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-655414 : Ramassage Scolaire	0.00 €	2 600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	920.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	920.00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>920.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>920.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>920.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>920.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>920.00 €</b>		<b>920.00 €</b>

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de compétences depuis le dernier conseil du 27 mai 2021 :

- ✓ Signature du devis CARDIOP pour fourniture d'électrodes pédiatriques + panneau réglementaire pour 247.20 € TTC ;
- ✓ - arrêté d'interdiction de stationner rue gâtine sur 50 m, la signalisation sera prochainement mise en place ;
- arrêté de limitation de tonnage à 6t sur 3 ponts présentant des faiblesses structurelles (**Pont de Villefrain, Pont des Longues rayes, Pont de la Rocherie**)
- ✓ Rappel de l'inscription de la commune au programme ponts : contact été 2021/ été 2022 ;
- ✓ Arrêté limitant la circulation aux véhicules agricoles sur le chemin de la Fournerie (chemin d'exploitation) au vu de l'état de ce chemin- signalisation verticale mise en place.
- ✓ Signature d'un devis pour busage (la touche sur RD 71+ chemin sortie Pastor RD 9) d'un montant de 832.20 € TTC- ces travaux ont été réalisés semaine 25 grâce à M. Berthier.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Une consultation des administrés sur l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile a eu lieu du 18 au 31 mai : pas de remarques reçues en mairie sur cette

- période- les travaux débutent.
- Plainte d'un riverain place de la mairie : bruits et incivilités
  - Des incivilités ont été perpétrées entre le 24 et le 25 juin derniers (stop cassé, toilettes publiques dégradées, poubelles placées en milieu de voie, boîte aux lettres arrachée ...). Un dossier est ouvert en mairie.

**-INFORMATION concernant la réforme sur la Protection sociale complémentaire**

Une Ordonnance du 18/02/2021 est parue et prévoit

- Obligation de débat du conseil municipal avant 18/02/2022 (puis dans les 6 mois à chaque renouvellement CM) sur ce sujet
  - Participation obligatoire au 1/1/25 de 20% minimum d'un montant de référence\* pour la PREVOYANCE (incapacité de travail/ perte de salaire...)
  - Participation obligatoire au 1/1/26 de 50% minimum d'un montant de référence\* pour la SANTÉ (mutuelle labellisée)  
(\*les montants de référence seront prochainement fixés par décret d'application)
  - choix entre labellisation et convention (idem actuel)
  - **tous les agents seront concernés** : titulaires ET non titulaires
- distribution des bulletins « brin d'info » par les conseillers
  - Modification des horaires d'accueil du public (voir tableau ci-après). Les administrés en seront informés par mail, page internet et facebook de la commune. L'accueil en dehors des créneaux d'ouverture au public sera possible sur RDV préalable.

JOUR	8 à 10 h	10 à 11 h45		14h30 à 15h30	15h30 à 16h30	16h30 à 17h00	17h à 17h30	17 H à 18H30
LUNDI			PAUSE MERIDIENNE	SI VOS			RANGEMENT FERMETURE	
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI				SI VOS				
VENDREDI								
								PERMANENCE DES ÉLUS SUR RDV

Horaires d'ouverture au public

Permanences du SIVOS- ouvert au public

